

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 mars 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2016-02-15

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quinzième jour du mois de février de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2016-02-061

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 15 février 2016 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.5 Demande du coût pour l'adhésion à une entente intermunicipale relative au loisir et à la culture.
- 5.6 Résolution relative à une demande à la Ville de Drummondville.
- 14.2 Résolution pour autoriser des dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-062

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 FÉVRIER 2016.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 février 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 février 2016, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2016-02-063

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 12 juin 2016, pour une 9^e année, une randonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton afin d'amasser plus de 25 000 \$;

Attendu que la Fondation demande à la Ville de commanditer un ou plusieurs cyclistes au coût de 250 \$ chacun pour une bannière à l'image de la Ville apposée sur le vélo d'un cycliste, de fournir l'eau et l'accès à des toilettes lors du passage des cyclistes dans la municipalité, ainsi que l'assistance du service des incendies, pour la sécurité;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton répartie comme suit :

250 \$ à titre de commandite pour la participation d'un cycliste;

100 \$ à titre de contribution pour l'accueil des participants par la fourniture de l'eau;

D'autoriser l'accès aux toilettes situées au parc Donald-Martin, au parc Saint-André ainsi qu'à l'aire de repos située près de la piste cyclable (arrière de la Coopérative Bonemine);

De permettre, pour la sécurité durant l'évènement, l'assistance du service des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION AU 4^E GALA DES ARGISTARS DE LA FÉDÉRATION.

La Fédération de l'UPA organise son quatrième gala des Agristars qui vise à souligner les bons coups des producteurs agricoles et les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale sont invités au souper du Gala qui aura lieu le mercredi 6 avril 2016 à l'Étoile Banque Nationale du Quartier Dix30 à Brossard.

Le conseil en prend acte.

Rs.2016-02-064

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.

Attendu que le Conseil d'établissement de l'école Roger-LaBrèque organise une campagne de financement pour l'achat d'instruments de musique et de jeux éducatifs pour chacune des classes de 1^{ère} année à 6^e année;

Attendu qu'une demande de prêt d'équipement est faite auprès de la Ville;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte le prêt d'équipement, soit 40 tables, 350 chaises, un réfrigérateur et quatre réchauds;

Que le Conseil d'établissement de l'école Roger-LaBrèque devra assumer le transport de l'équipement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-065

LETTRE DE LA FONDATION MIRA INC.

Attendu que la Fondation Mira Inc. veut tenir, par l'entremise des Chevaliers de Colomb d'Acton Vale, un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 4 juin 2016;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale à tenir une activité de levée de fonds au profit de la Fondation Mira Inc. à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, le 4 juin 2016, de 8 h à 15 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION ET DEMANDE DE CONTRIBUTION AU SOUPER-BÉNÉFICE POUR LE PATINEUR ARTISTIQUE STEVEN LAPOINTE.

Le comité de support Steven Lapointe amasse des fonds afin de défrayer les coûts de glace et de s'entourer d'une équipe de professionnels pour leur permettre d'atteindre un très haut niveau de performance en organisant un souper-bénéfice qui aura lieu le 19 mars 2016 à la salle communautaire d'Acton Vale.

Le conseil en prend acte et si certains conseillers désirent assister au brunch, ils iront à titre personnel.

Rs.2016-02-066

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser la dépense et le paiement de cette dépense, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, du conseiller suivant, pour le mois de février 2016 :

M. Yvon Robert :

- Soirée Personnalité Bénévole de l'année organisée par le Club des Lions d'Acton Vale, le 5 mars 2016, pour un montant de 40 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-067

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

Attendu qu'il y aurait lieu de procéder à la nomination des maires suppléants et substituts au maire jusqu'en octobre 2017;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De nommer la conseillère Suzanne Ledoux mairesse suppléante pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016 et ce, à compter du 01 mars 2016;

De nommer le conseiller Raymond Bisailon comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement, pour cette même période;

De nommer le conseiller Raymond Bisailon maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016 et ce, à compter du 01 juillet 2016;

De nommer le conseiller Yvon Robert comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement, pour cette même période;

De nommer le conseiller Yvon Robert maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2016, janvier et février 2017 et ce, à compter du 01 novembre 2016;

De nommer le conseiller Bruno Lavallée comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement, pour cette même période;

De nommer le conseiller Bruno Lavallée maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017 et ce, à compter du 01 mars 2017;

De nommer le conseiller Patrice Dumont comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement, pour cette même période;

De nommer le conseiller Patrice Dumont maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2017 et ce, à compter du 01 juillet 2017;

De nommer le conseiller Yves Arcouette comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement, pour cette même période.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-068

DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE MUNICIPAL EN DISTRICTS ÉLECTORAUX.

Considérant que la Ville d'Acton Vale demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction;

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans;

Considérant que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

Considérant que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 1^{er} mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande à la Commission de la représentation électorale de transmettre à la ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non qu'elle remplit les conditions pour reconduire la même division;

Que la Ville d'Acton Vale soumettra à la procédure de consultation publique la confirmation de la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division suivant les dispositions de la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-069

ADOPTION DU RÈGLEMENT 293-2016.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Yvon Robert lors de la séance du 18 janvier 2016, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 293-2016 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-070

DEMANDE DU COÛT POUR L'ADHÉSION À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU LOISIR ET À LA CULTURE.

Attendu qu'en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19)*, les municipalités peuvent conclure une entente relative au loisir et à la culture, si ces dernières désirent s'en prévaloir;

Attendu que la Ville de Drummondville offre des services d'utilisation des activités récréatives et culturelles qui ne sont pas offerts par la Ville d'Acton Vale;

Attendu que pour adhérer à une telle entente, la Ville d'Acton Vale aura une contribution financière à payer;

Attendu qu'il y aurait lieu de faire une demande auprès de la Ville de Drummondville, à savoir quelle serait la contribution financière à payer par la Ville d'Acton Vale pour l'adhésion à l'entente, le cas échéant;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale dépose une demande à la Ville de Drummondville à savoir quelle serait la contribution financière à payer par la Ville d'Acton Vale pour l'adhésion à l'entente, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-071

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE.

Attendu qu'à l'été 2015, Hockey Estrie a revu son organisation territoriale et que le regroupement de calibre double lettre entre les associations de Hockey mineur des municipalités d'Acton Vale, Richmond et Valcourt a été aboli;

Attendu que dans le cadre de cette réorganisation territoriale, Hockey Estrie a convenu de former un nouveau regroupement de calibre double lettre avec les associations de Hockey mineur des municipalités d'Acton Vale et de Drummondville;

Attendu que cette réorganisation regroupe désormais des joueurs de la MRC d'Acton et de la MRC Drummond sous une même entité dans les catégories Atome, Pee-wee, Bantam et Midget, dans les calibres «CC», «BB», «AA» et «AAA »;

Attendu que les deux associations de Hockey mineur de ce nouveau regroupement ont convenu de répartir l'utilisation des heures de glace dans les arénas de leur municipalité selon le ratio des joueurs de chacune des associations contenues dans chacune des équipes;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a convenu avec les deux associations qu'elle offrirait le tarif résidant pour la location de glace et cela, même si la majorité des joueurs provenait du territoire de la MRC Drummond;

Attendu que la Ville de Drummondville a récemment mis en application une entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture;

Attendu que cette entente prévoit l'imposition d'une surtaxe de 1650 \$ aux joueurs de la MRC d'Acton désirant faire partie du regroupement de calibre double et triple lettre avec les associations de Hockey mineur des municipalités d'Acton Vale et de Drummondville;

Attendu que cette surtaxe aura assurément une incidence néfaste sur le développement de certains hockeyeurs et hockeyeuses de la MRC d'Acton qui ne pourront déboursier un tel montant additionnel;

Attendu que les jeunes de la MRC d'Acton voulant évoluer dans les catégories Atome, Pee-wee, Bantam et Midget dans les calibres «CC», «BB», «AA» et «AAA» se voient dans l'obligation de faire partie de ce nouveau regroupement et par conséquent se voient obligatoirement imposer cette surtaxe;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande au conseil municipal de la Ville de Drummondville d'émettre une dérogation sur l'imposition de cette surtaxe pour les jeunes hockeyeurs et hockeyeuses de l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale voulant évoluer au sein du regroupement de calibre double et triple lettre avec l'Association du Hockey mineur de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Cour municipale – Année 2015;
- b) Service incendie.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement et épuration des eaux usées
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2016-02-072

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Denis Gauthier à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale et de le remercier pour son excellent travail au sein de ce Service. Cette démission est effective au 8 février 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-073

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 09 février 2016 à 11 h à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2016 au 1er mars 2017;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 371 852.00 \$, plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2016 au 1er mars 2017;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Carrière d'Acton Vale Ltée** pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	QUANTITÉ APPROX
Pierre concassée 0-5 mm	13.60	1.528	9 076.80	600 t.m.
Pierre concassée 0-10 mm	11.65	1.528	5 271.20	400 t.m.
Pierre concassée 0-20 mm – MG 20 b	10.40	1.528	137 172.00	11 500 t.m.
Pierre concassée 0-56 mm – MG 56 b	10.40	1.528	113 316.00	9 500 t.m.

Pierre concassée 5 mm	15.60	1.528	856.40	50 t.m.
Pierre concassée 20 mm	13.10	1.528	5 851.20	400 t.m.
Pierre concassée 50-110 mm	11.20	1.528	2 545.60	200 t.m.
Pierre concassée 100-180 mm	12.35	1.528	1 387.80	100 t.m.
Pierre concassée MG-20	13.10	1.528	1 462.80	100 t.m.
Pierre concassée MG-56	11.90	1.528	6 042.60	450 t.m.
Béton préparé 30 MPa 14 mm	123.00	1.528	43 584.80	350 m ³
Béton préparé 32 Mpa 14 mm	125.00	1.528	1 8979.20	150 m ³
Béton préparé 35 MPa 14 mm	130.00	1.528	26 305.60	200 m ³

Manutention d'hiver

Du 1^{er} janvier au 31 mars Ajout de 1.00\$ la tonne

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-074

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES.

Attendu que suite à l'incendie du garage municipal, il y a lieu de procéder à l'achat de beaucoup d'équipements, d'outillage, et matériaux;

Attendu l'urgence de renouveler l'équipement, l'outillage, et les matériaux, il y a lieu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à faire les achats sans tenir compte de la politique d'achat;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à procéder à l'achat d'équipements, d'outillage, et matériaux, relatifs à l'incendie, dont les coûts se situent entre 2 000 \$ et 25 000 \$, sans tenir compte de la politique d'achat, soit sans être dans l'obligation de demander deux prix.

Que tous les achats doivent être autorisés par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-075

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE BASEBALL SENIOR D'ACTON VALE, ÉDITION 2016.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-970 au Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2016;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-02-076

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire;

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 à la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton pour la présentation de sa 19^e édition, qui aura lieu les 8, 9 et 10 juillet 2016;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

Rs.2016-02-077

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

Que la ville adresse ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Gilles Martel	<ul style="list-style-type: none">• Demande s'il y aura des coûts supplémentaires sur les comptes de taxes si l'entente relative au point 5.5 est acceptée.
Christiane Ouellet	<ul style="list-style-type: none">• Relativement aux points 5.5 et 5.6, demande quand pourront-ils avoir un compte rendu et quels seront les coûts et demande comment le tout sera annoncé.
M. Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• Point 5.2, pourquoi nommer les maires suppléants et substituts au maire pour si longtemps.• Demande le coût des pancartes traverse de piéton, comme celle installée sur la rue Dalpé.• Demande d'installer de la signalisation sur les rues d'Acton et LaBrèque (piste cyclable).

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 35.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-cinq minutes (20;35).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date